



PLAN VIGIPIRATE 2017





Le plan VIGIPIRATE : au cœur du dispositif national de protection face à la menace terroriste

Le plan VIGIPIRATE associe tous les acteurs nationaux — l'État, les collectivités territoriales, les opérateurs publics et privés et les citoyens — à une démarche de **vigilance**, de **prévention** et de **protection**.

- **VIGIPIRATE est le seul plan national dont la mise en œuvre est permanente. VIGIPIRATE est à la fois un document de planification et un dispositif national de sécurité en évolution constante.**

Les autres plans de la famille PIRATE sont des plans d'intervention. Ils ont vocation à être activés en cas d'attaque terroriste dans un cadre spécifique comme le milieu aérien, maritime ou le cyberspace ; ce sont les plans NRBC, PIRATAIR-INTRUSAIR, PIRATE-MER, PIRANET, METROPIRATE.





FAIRE FACE ENSEMBLE VIGILANCE, PRÉVENTION ET PROTECTION FACE À LA MENACE TERRORISTE





ARCHITECTURE ET FONCTIONNEMENT

Le plan VIGIPIRATE : 300 mesures s'appliquant à 13 grands domaines d'action tels que les transports, la santé et les réseaux.

Ces mesures sont réparties entre un socle de mesures permanentes et un ensemble de mesures additionnelles. Ces mesures pouvant être activées en fonction de l'évolution de la menace et des vulnérabilités.

→ *Sur le fondement de l'évaluation de la menace terroriste effectuée par les services de renseignement, le **SGDSN diffuse des directives interministérielles** :*

à certaines périodes spécifiques de l'année : rentrée scolaire, fêtes de fin d'année, etc. ;

dans le cadre de grands événements nationaux : célébrations du 70ème anniversaire du débarquement de Normandie, Euro 2016, COP21 ;

après un attentat, en France ou à l'étranger, pour adapter en urgence le dispositif national de protection.

→ **Cette démarche repose sur trois grands principes :**

l'analyse croisée de la menace et des vulnérabilités ;

une **organisation par domaine d'action** identifiant les leviers qui permettent de réduire les vulnérabilités des grands secteurs du pays en fonction de l'intensité de la menace ;

une **approche par objectifs de sécurité** permettant de choisir les mesures les plus adaptées et leurs modalités de mise en application.





Le plan repose sur trois piliers :

1. la **vigilance** est liée à la connaissance de la menace terroriste et à sa juste prise en compte afin d'ajuster les comportements de chacun et les mesures de protection ;
2. la **prévention** s'appuie sur la sensibilisation des agents de l'Etat, des opérateurs et des citoyens à la menace terroriste, sur leur connaissance de l'organisation du dispositif national et sur la bonne préparation des moyens de protection et de réponse ;
3. la **protection** repose sur un large éventail de mesures, qui doivent pouvoir s'adapter en permanence à la situation afin de réduire les vulnérabilités sans induire de contraintes disproportionnées sur la vie économique et sociale de la Nation.

Le plan définit **treize domaines d'action**, soit douze domaines concernant le territoire national et un relatif à l'étranger. Un domaine d'action est constitué par un secteur d'activité ou par une famille de cibles potentielles. Sont décrits au sein des différents domaines d'action :

Les **caractéristiques**, les **enjeux** et les **acteurs** ;

Les **objectifs de sécurité** propres à ce secteur ;

Les **mesures permanentes de vigilance et de protection** à mettre en oeuvre en toute circonstance, et qui constituent le socle permanent de vigilance, de prévention et de protection ;

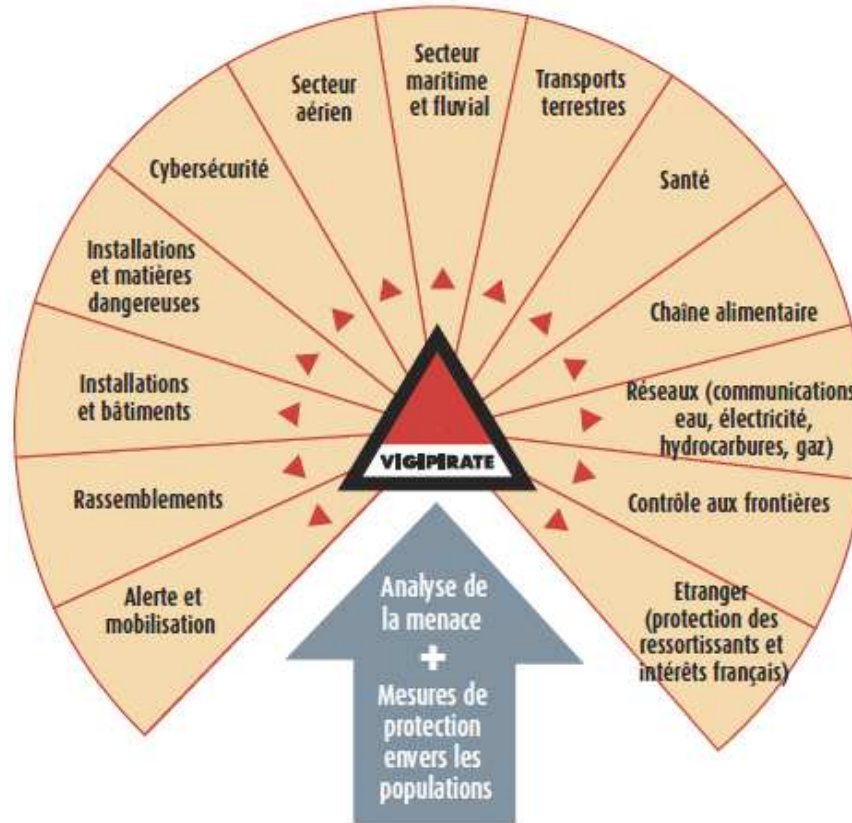
Les **mesures additionnelles** susceptibles d'être mises en oeuvre en fonction de l'évaluation de la menace terroriste ou de périodes de vulnérabilités particulières.

Les mesures, qu'elles soient permanentes ou additionnelles, peuvent avoir soit un caractère de recommandation, soit un caractère d'obligation prévu par la loi.





Les 13 domaines d'action du plan VIGIPIRATE



Le plan VIGIPIRATE est prolongé dans certains domaines par des plans d'intervention spécifiques qui mettent en œuvre des moyens spécialisés (plans NRBC, PIRATAIR-INTRUSAIR, PIRATE-MER, PIRANET, METROPIRATE).





Un plan, des acteurs : un ensemble de documents qui s'adressent à différents acteurs.

Il se décline en une partie publique et une partie classifiée « confidentiel défense ».

Un document public permet aux entreprises publiques et privées, aux collectivités territoriales, ainsi qu'à chacun des citoyens de comprendre le fonctionnement du plan Vigipirate.

Outil pédagogique et accessible à tous, la partie publique du plan contribue à **développer une culture de la sécurité collective.**

Certaines informations et modalités de mise en oeuvre du plan doivent être protégées et sont donc classifiées, notamment pour ne pas permettre leur exploitation par des adversaires potentiels.

La partie « **confidentiel défense** » du plan VIGIPIRATE comprend deux documents :

Le plan lui-même qui détaille la stratégie, les objectifs et les mesures pour l'ensemble des domaines d'action ;

Une annexe composée de l'ensemble des fiches mesures réflexes visant à aider la mise en œuvre opérationnelle des mesures et à en préciser le cadre juridique d'application.



LES DIFFÉRENTS ACTEURS

Les collectivités territoriales : exercent des responsabilités dans de nombreux secteurs de la vie économique et sociale de la Nation.



Elles sont concernées à plusieurs titres par la mise en œuvre du plan VIGIPIRATE :

pour la **protection de leurs installations, de leurs infrastructures et de leurs réseaux** ;

pour la **continuité des services publics** dont elles ont la responsabilité ;

pour la **protection de leurs agents** ;

pour la **sécurité des rassemblements** culturels, sportifs ou festifs qu'elles organisent ou qu'elles accueillent.

Les collectivités territoriales permettent ainsi d'assurer, en liaison avec le préfet, la **continuité territoriale du dispositif général** de vigilance, de prévention et de protection.





Les entreprises : Certaines entreprises sont désignées « opérateurs d'importance vitale » (OiV) et ont l'obligation légale de mettre en œuvre des mesures de protection spécifiques prévues par la réglementation relative à la sécurité des activités d'importance vitale, mais aussi par le plan VIGIPIRATE.

D'une manière générale, toutes les entreprises publiques et privées doivent **veiller à leur propre sécurité** et, éventuellement, à celle des **personnes qu'elles accueillent**.

Elles mettent en œuvre les mesures adaptées dans la limite des prérogatives que la loi leur accorde.





L'ensemble des citoyens : Par son comportement responsable, tout citoyen contribue à la vigilance, à la prévention et à la protection de la collectivité contre les menaces terroristes.

Le plan public VIGIPIRATE familiarise les citoyens avec les comportements à adopter dans le contexte d'une menace terroriste.





Les acteurs à l'étranger

A l'étranger, la sécurité de l'ensemble des ressortissants français est, **en premier lieu, à la charge de l'État où ils se trouvent.**

Néanmoins, tout opérateur ou **toute entreprise a l'obligation d'assurer la sécurité de ses employés.**

Le ministère des Affaires étrangères et du Développement international transmet ses instructions à l'ensemble des missions diplomatiques, lesquelles s'en font les relais auprès de la communauté française, des employeurs, des médias locaux et des États hôtes.





UN DISPOSITIF DE SÉCURITÉ EN ADAPTATION PERMANENTE

Le niveau VIGIPIRATE : est rendu public. Il est destiné à **signifier la vigilance de la Nation face à la menace terroriste et, en cas de nécessité, la mise en alerte du pays** face à une situation de menace avérée ou d'attentat réalisé. Il ne concerne que le territoire national et les DOM-COM.

Il est décidé par le Premier ministre à la suite de l'évaluation du risque terroriste réalisée par le croisement de la menace et des vulnérabilités.

Le dispositif choisi doit être strictement dimensionné à l'évaluation de la menace.

Trois niveaux sont distingués :

« ***vigilance*** », « ***sécurité renforcée - risque attentat*** » et « ***urgence attentat*** ».

1 - vigilance Ce niveau correspond à la posture permanente de sécurité. Ce niveau est valable en tout lieu et en tout temps. Mise en œuvre de la totalité des mesures permanentes (socle).





UN DISPOSITIF DE SÉCURITÉ EN ADAPTATION PERMANENTE

2 - sécurité renforcée - risque attentat » et « urgence attentat ».

Ce niveau traduit la réponse de l'État à un niveau élevé de la menace terroriste.

Ce niveau peut concerner l'ensemble du territoire national ou être ciblé sur une zone géographique ou un secteur d'activité particulier.

Ce niveau n'a pas de limite de temps définie. Renforcement des mesures permanentes et activation de mesures additionnelles.





UN DISPOSITIF DE SÉCURITÉ EN ADAPTATION PERMANENTE



3 - URGENCE ATTENTAT

Ce niveau déclenche un état de vigilance et de protection maximal, soit en cas de menace d'attaque terroriste documentée et imminente, soit à la suite immédiate d'un attentat.

L'activation de ce niveau permet d'adapter le dispositif de protection pour prévenir tout risque de sur - attentat. Ce niveau peut être activé sur l'ensemble du territoire national ou sur une zone géographique délimitée. Par nature de courte durée, le niveau « urgence attentat » peut être désactivé dès la fin de la gestion de crise.

Renforcement des mesures permanentes et activation de mesures additionnelles. Ce niveau est associé à des mesures additionnelles contraignantes et à un renforcement de l'alerte qui peut être couplé à la diffusion d'informations via l'application téléphonique SAIP, les différents sites Internet institutionnels, la télévision ou encore la radio. Des conseils comportementaux peuvent également être diffusés à la population en cas de risque de sur - attentat.





LA MENACE TERRORISTE SE MAINTIENT DURABLEMENT A UN NIVEAU ÉLEVÉ

Le terrorisme : *Un mode d'action auquel ont recours des adversaires qui s'affranchissent des règles de la « guerre conventionnelle ». Le terrorisme « frappe les civils sans discernement et la violence qu'il déploie vise d'abord à tirer parti des effets que son irruption brutale produit sur les opinions publiques pour contraindre les gouvernements ».*

Aujourd'hui, un phénomène principalement d'inspiration djihadiste

Les attentats de 1995 en France ont révélé la nature terroriste de la menace djihadiste dont le projet est d'imposer une idéologie islamiste par la violence. Depuis 2015, la menace terroriste se maintient durablement à un niveau très élevé en Europe et plus particulièrement en France.

La menace terroriste en France

L'exposition à la menace terroriste des citoyens et des intérêts français, sur le territoire national ou à l'étranger, s'explique notamment par les valeurs et le mode de vie que la République française promeut.

Les attentats perpétrés en France, sur 2015 et 2016, nous ont révélé la nécessité d'intégrer ce phénomène à notre quotidien.

3 caractéristiques majeures de cette évolution :

La **multiplication des types d'acteurs** (personnes radicalisées isolées, équipes opérationnelles déployées en Europe) ;

La **diversification des modes opératoires** (attaques d'opportunité, attaques planifiées) ;

La **démultiplication des cibles** (infrastructures, rassemblements, lieux symboliques, etc).





LES MODES OPÉRATOIRES POTENTIELS UTILISÉS PAR LES TERRORISTES

Dans l'objectif de frapper la France ou ses intérêts, les terroristes recourent à une large panoplie de moyens et de modes opératoires en fonction de leur niveau de préparation.

Les modes opératoires possibles :

La fusillade de masse (avec l'utilisation possible de charges explosives) ;

Le sur - attentat consistant, à la suite d'un premier attentat, à frapper les secours ou les forces de police ou de gendarmerie arrivés sur place ;

L'assassinat de personnalités (politiques, religieuses, représentants des forces de sécurité, militaires, etc.) ;

L'utilisation de voitures, de colis ou de lettres piégés ;

L'utilisation d'agents chimiques toxiques ;

La destruction d'infrastructures symboliques ;

La cyber attaque d'envergure, compte tenu du développement de l'informatique et du numérique dans notre vie quotidienne ;

la prise d'otages ;

La multiplication de fausses alertes à la bombe ou l'annonce de faux attentats, dans le but d'instaurer un climat de peur.

Les types d'armes utilisées : vaste gamme d'armes utilisées par les terroristes, du simple couteau aux engins explosifs, en passant par les armes par destination (véhicule - bélier, etc.).





TOUS IMPLIQUÉS SE PRÉPARER Citoyen, que puis-je faire ? Pourquoi être un citoyen attentif ?

Les terroristes agissent la plupart du temps en vue d'un objectif politique, identitaire ou idéologique.

Pour l'atteindre, ils cherchent à briser l'unité des sociétés qu'ils attaquent en fracturant les liens fondamentaux qui les composent.

Être attentif c'est :

continuer à porter, sur les autres, un regard ouvert et non de crainte ;

agir pour la sécurité de tous en signalant toute situation ou tout comportement à risque ;

prévenir le basculement vers un comportement criminel d'un individu en le signalant, avec le souci de protéger la population mais également l'individu en question contre lui-même ;

veiller à ce que notre propre comportement ne mette pas en danger la sécurité des autres (fausse rumeur, etc.) et n'entretienne pas un climat de peur.





TOUS IMPLIQUÉS SE PRÉPARER

Comment être un citoyen attentif ?

Bien connaître son environnement quotidien :

connaissez la configuration des lieux de vie et des sites que vous fréquentez habituellement :

Bâtiment, rue, quartier, agencement des bâtiments, aménagement des espaces, cheminements et issues de secours ;

sachez auprès de qui signaler les comportements et situations inhabituels ;

prenez l'habitude d'observer votre environnement avec attention et notamment lorsque vous vous trouvez dans des lieux de forte affluence (gares, transports collectifs, grands rassemblements, etc.).



TOUS IMPLIQUÉS SE PRÉPARER



Se préparer et anticiper les situations d'urgence :

- fiez-vous à votre intuition ;
- préparez-vous à vivre une situation potentiellement violente :
 - envisagez dans chaque endroit où vous vous trouvez la réaction la plus appropriée en cas d'attaque ;
 - identifiez les sorties de secours ;
 - établissez un cheminement d'évacuation dans tout lieu fermé ou de rassemblement important (cinémas, piscines, centres commerciaux, etc.) ;
- gardez toujours sur vous les numéros d'urgence ;
- téléchargez l'application SAIP sur votre smartphone.



TOUS IMPLIQUÉS SE PRÉPARER

Avoir un comportement responsable :



veillez à ce que votre attitude ou votre comportement ne laisse pas penser que vos intentions puissent être malveillantes (masque du visage avec un casque de moto à l'intérieur d'un bâtiment public, utilisation d'armes factices ou de déguisements en tenue paramilitaire sur la voie publique, fausse alerte à la bombe, menaces verbales à caractère terroriste, etc.) ;

Ne prenez pas de photos aux abords des sites qui l'interdisent ;

Conformez-vous aux recommandations, instructions et consignes des pouvoirs publics, forces de l'ordre et des agents de sécurité (inspections des sacs, paquets, bagages à main, palpations de sécurité, respect des périmètres de sécurité) ;

ne signalez pas les dispositifs de contrôle mis en place par les forces de l'ordre (appels de phares sur la route pour signaler un barrage routier, etc.) ;

ne vous faites pas le relais de fausses rumeurs ;

ne laissez pas d'effets personnels (sacs, bagages) sans surveillance ;

lors des déplacements, n'acceptez pas de prendre en charge un bagage, un objet ou un colis d'un inconnu.





TOUS IMPLIQUÉS SE PRÉPARER

Se former aux gestes de premiers secours :

alerter les secours, procéder à un massage cardiaque, traiter les hémorragies sont les gestes essentiels d'urgence qui peuvent être pratiqués lors de situations d'une gravité exceptionnelle. Ces gestes essentiels peuvent sauver des vies ;

Nombre d'associations agréées de sécurité civile assurent des actions d'enseignement et de formation au secourisme. L'agrément est délivré, après vérification des compétences des associations;

si vous souhaitez vous former aux premiers secours, consultez la liste des associations agréées à la formation des gestes de premiers secours.

Préparer ses voyages à l'étranger :

Avant chaque voyage à l'étranger :

consultez le site <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs>

pour prendre connaissance des conseils qui sont régulièrement actualisés ;

inscrivez votre séjour sur le portail Ariane

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/protected/accueil/formAccueil.html>

afin de recevoir les messages d'alerte éventuels ;

dans le cas d'une expatriation (séjour de plus de 6 mois), les ressortissants français et leurs familles doivent s'inscrire sur le registre des Français établis à l'étranger, auprès du consulat de France compétent.





Exploitants et responsables de sites accueillant du public, comment vous préparer ?

Tout responsable d'établissement recevant du public est encouragé à décliner VIGIPIRATE dans son propre plan de sûreté d'entreprise. Ce plan prévoit les mesures à prendre en cas de menace ou d'attentat, ou simplement de risques tels que la découverte d'objets abandonnés.

Ce plan fixe les dispositions spéciales à appliquer en matière de surveillance, d'organisation et de contrôle. Chaque agent de la société est informé de ce qu'il doit faire dans le cadre du plan d'entreprise.

L'État encourage particulièrement les établissements recevant du public à établir des procédures de réaction en cas d'attaque terroriste et à sensibiliser leurs employés.





Exploitants et responsables de sites accueillant du public, comment vous préparer ? Préparer son organisation à un acte de malveillance ou de terrorisme :

Certains conseils peuvent être difficilement applicables par l'ensemble des sites. Ils doivent donc être adaptés en fonction de la situation.

Développer les relations avec les partenaires extérieurs :

le préfet et les services préfectoraux. Ils évaluent le niveau de la menace et établissent les mesures de vigilance et de protection à adopter dans le cadre de la mise en œuvre du plan VIGIPIRATE ;

le maire et les services municipaux : complètent l'action des forces de police et de gendarmerie. Ils procèdent aux aménagements de voie publique nécessaires à la protection des installations exposées ;

les forces de police et de gendarmerie : peuvent, en s'appuyant sur leurs référents sûreté, apporter des conseils de sécurité aux responsables de site sur le renforcement de leurs mesures de sécurité. Pour les sites représentant une sensibilité particulière, des plans des bâtiments peuvent être remis aux forces de sécurité afin de faciliter une intervention en cas d'attaque.

Une bonne organisation préalable de vos établissements ainsi qu'une réaction adaptée des personnels peuvent sauver des vies.





Exploitants et responsables de sites accueillant du public, comment vous préparer ? Préparer son organisation à un acte de malveillance ou de terrorisme :

Analyser les vulnérabilités de son établissement

identifiez en quoi votre établissement pourrait être une cible (lieu de grands rassemblements de personnes, site représentant les institutions du pays, site symbolique du mode de vie occidental ou des valeurs de la République française, lieu de culte, etc.) ;

identifiez ce qui pourrait être ciblé dans votre établissement : personnels, infrastructures, informations, produits ou matériels spécifiques qui pourraient être volés en vue d'une action terroriste ;

identifiez les vulnérabilités physiques de l'établissement (nombre d'accès, portes ne fermant pas à clef, accès livraison non surveillés, etc.) ;

envisagez les moyens d'action possibles (arme blanche, arme automatique, voiture-bélier, colis ou véhicule piégé) ;

prenez en compte la menace interne (radicalisation pouvant devenir violente par exemple).





Exploitants et responsables de sites accueillant du public, comment vous préparer ? Préparer son organisation à un acte de malveillance ou de terrorisme :

Renforcer la protection du site :

- limitez le nombre d'accès pour une meilleure surveillance des flux sans réduire la capacité d'évacuation de vos employés et du public ;
- déployez un système de vidéo - protection ;
- mettez en place un système de badges d'accès ;
- installez un système d'interphone, si possible avec caméra ;
- faites en sorte que les portes d'accès au site soient éclairées ;
- changez régulièrement les codes des claviers alphanumériques de type Digicode ;
- mettez en place un système de filtrage et de fouille aux accès ;
- protégez l'accès extérieur du site de toute possibilité d'attaque d'un véhicule - bélier (mise en place de plots, bacs de fleurs, blocs de béton, herses mobiles, etc.) ;
- coordonnez-vous avec les établissements ou les entreprises limitrophes ;
- faites en sorte que les parties communes et les zones techniques du site soient maintenues propres et qu'on ne puisse pas y dissimuler de colis abandonnés ;
- vérifiez la disponibilité des issues de secours.





Exploitants et responsables de sites accueillant du public, comment vous préparer ? Préparer son organisation à un acte de malveillance ou de terrorisme :

Mettre en place des moyens d'alerte spécifiques :

Alerter au sein de l'organisation. Il est essentiel que chaque organisation puisse donner l'alerte en cas d'attaque terroriste.

Pour que la procédure d'alerte soit complète, il faut mettre en place deux systèmes :

- **un système d'alerte décentralisé** pour donner l'alerte une fois l'acte de malveillance constaté (sifflet, téléphone fixe, SMS téléphonique, système de bipleur, radio, etc.) ;
- **un système d'alerte centralisé** pour prévenir l'ensemble du site (surtout s'il est étendu) : alarme sonore distincte de l'alarme incendie, message par haut-parleur, avertisseur lumineux, SMS téléphonique, corne de brume, etc.

L'alerte a pour vocation de prévenir d'une attaque. idéalement, deux types d'attaques doivent être distingués car ils n'appellent pas les mêmes réactions :

- L'attaque extérieure au site et à proximité (confinement recommandé) ;
- L'attaque dans le site (évacuation ou confinement en fonction de la localisation des personnes). **Il n'est pas recommandé d'imposer une réaction unique pour l'ensemble du site concerné, en cas d'attaque interne.**

Pour distinguer les deux types d'attaques (interne et externe), des codes sonores ou visuels différents peuvent être employés. Par exemple, une attaque extérieure pourra être signalée par 3 longues sonneries alors qu'une attaque sur le site pourra être signalée par 6 longues sonneries.

De même, si l'alerte est donnée par SMS, le message doit préciser si l'attaque est interne ou externe au site.

Alerter hors de l'organisation : forces de sécurité, établissements extérieurs sensibles (hôpitaux, écoles, etc.). **Plus vite l'alerte est donnée et plus vite les forces de sécurité intérieure peuvent intervenir.**

Sensibilisez vos employés au fait que chacun doit se sentir responsable et doit prévenir en cas d'attaque. Le message à faire passer est le suivant : « **ne pensez pas que d'autres ont donné l'alerte, faites-le** ».





Exploitants et responsables de sites accueillant du public, comment vous préparer ? Préparer son organisation à un acte de malveillance ou de terrorisme :

Préparer son organisation à un acte de malveillance ou de terrorisme

Une **mallette de crise** avec les numéros de téléphone des personnes à joindre et les plans du site qui pourraient être remis aux forces de sécurité en cas d'attaque ;

Des **procédures de réaction adaptées** aux différents actes de malveillance :

- Alerte à la bombe (privilégier la même réaction qu'une alerte incendie) ;
- Attaque à l'intérieur du site (évacuation ou confinement) ;
- Attaque à l'extérieur mais à proximité du site (confinement privilégié) ;

Des **itinéraires d'évacuation** (ce ne sont pas forcément les issues de secours, un toit de protection par exemple) ;

Des **pièces de confinement** connues de tous. Les fermetures des portes peuvent être renforcées à moindre coût.

Informez le personnel :

informez sur la menace et sur les différentes bonnes pratiques à avoir dans un contexte de menace terroriste ;

développez une stratégie de sensibilisation interne en apposant l'affiche et en diffusant la vidéo « Réagir en cas d'attaque terroriste ». Les guides de bonnes pratiques propres à certains secteurs professionnels peuvent également être distribués ;

sensibilisez le personnel au respect des mesures de sécurité et de vigilance ;

rappelez les procédures et le rôle de chacun ;

- Informez sur la procédure de signalement de comportements suspects (employé manifestant une pensée extrême, violente) ;
- Encouragez la vigilance des employés afin de détecter et de signaler les comportements suspects.

Former le personnel :

encouragez la formation aux premiers secours ;

assurez-vous de la connaissance et de la maîtrise par tous des moyens d'alerte ;

favorisez la connaissance du site en organisant des « reconnaissances exploratoires » afin d'identifier les cheminements, les issues de secours, les obstacles éventuels, et tout ce qui peut offrir une protection ;

organisez des mises en situation simples et des exercices collectifs et en exploitant systématiquement les retours d'expérience de ces exercices.



Exploitants et responsables de sites accueillant du public, comment vous préparer ? Préparer son organisation à un acte de malveillance ou de terrorisme :

Préparer un rassemblement

La sécurité d'un événement ne s'improvise pas.

Identifier les menaces et les vulnérabilités

Évaluer la sensibilité du rassemblement en lien avec les services de l'Etat.

Pourquoi ce rassemblement pourrait-il être ciblé par des terroristes ?

En quoi est-il un symbole du mode de vie occidental et des valeurs de la République ?

Ce rassemblement a-t-il une couverture médiatique qui donnerait une forte visibilité à une action terroriste ?

Envisager les différentes attaques possibles : jet ou dépôt d'un engin explosif, véhicule piégé en stationnement aux abords du site, véhicule -bélier, fusillade, attaque à l'arme blanche, etc.

Mettre en place des partenariats avec les acteurs publics locaux :

Organisez les relations avec les autorités de police administrative (préfet et maire) afin d'évaluer la menace et les mesures de vigilance et de protection à adopter dans le cadre du rassemblement ;

Coordonnez-vous avec les forces de police, gendarmerie, police municipale ou les sapeurs pompiers.

Si les obligations de sécurité du public ne peuvent être satisfaites ou si les circonstances l'exigent, l'organisateur peut renoncer à la manifestation.



Exploitants et responsables de sites accueillant du public, comment vous préparer ? Préparer son organisation à un acte de malveillance ou de terrorisme :

Organiser la sécurité de l'événement

La périphérie :

interdire le stationnement de tout véhicule aux abords immédiats du lieu du rassemblement ;

mettre en place une signalétique afin d'orienter les piétons sur le lieu de l'événement et de détourner les flux de véhicules ;

identifier le mobilier urbain qui pourrait servir à dissimuler de l'explosif, l'enlever, en réduire l'utilisation ou mettre en place des rondes de vérification ;

solliciter les forces de l'ordre ou la police municipale pour la réalisation de patrouilles, voire la mise en place de points de contrôle et de filtrage ;

identifier les points de vulnérabilité hauts (immeubles surplombants) et les sécuriser, éventuellement par une présence humaine ;

si possible, mettre en place un système de vidéo-protection donnant, en priorité, sur les accès au site.



Exploitants et responsables de sites accueillant du public, comment vous préparer ? Préparer son organisation à un acte de malveillance ou de terrorisme :

Organiser la sécurité de l'événement

La périmétrie :

installer une délimitation physique de l'événement au moyen de barrières reliées entre elles ;
organiser un cheminement jusqu'au point de contrôle en installant des barrières ;
séparer les flux entrants et les flux sortants ;
aménager, au niveau des accès, des points de contrôle tenus par des agents de sécurité en nombre suffisant afin de fluidifier le plus possible l'entrée du public (l'utilisation de magnétomètres ou de portiques détecteurs de masses métalliques permet d'accroître la qualité des filtrages) ;
sensibiliser les agents privés de sécurité (consignes de vigilance, etc.) et rappeler par des briefings quotidiens les réactions à adopter en cas d'événement suspect, d'acte de malveillance ou d'attaque terroriste. Les procédures de remontée d'alarme doivent être connues et maîtrisées de tous ;
doter les agents de sécurité de moyens radio ;
installer, au niveau des accès publics (entrées et sorties) des dispositifs (blocs de béton, etc.) visant à entraver toute intrusion de véhicule-bélier ;
contrôler par une présence humaine les points de sortie afin qu'ils ne permettent pas d'intrusion ;
aménager les issues de secours en nombre suffisant au regard de l'importance de l'événement afin de permettre une évacuation rapide du public en cas de danger à l'intérieur de la zone.

Exploitants et responsables de sites accueillant du public, comment vous préparer ? Préparer son organisation à un acte de malveillance ou de terrorisme :

Organiser la sécurité de l'événement

Les volumes intérieurs :

désigner un responsable sûreté, il sera l'interlocuteur unique des forces de police et de gendarmerie et des secours en cas d'intervention sur le site ;

faire appel aux compétences de sociétés privées de sécurité pour assurer la sécurité d'un tel événement ;

sécuriser la zone en période de fermeture au public par la mise en œuvre d'un gardiennage humain ;
prévoir l'aménagement d'un poste central de sûreté au cœur du site. Ce dernier doit être équipé 24 heures / 24 par au moins un opérateur qui visualisera les images du système de vidéo-protection mis en place ;

sensibiliser les collaborateurs et exposants aux niveaux de menace, aux modes opératoires terroristes et à la détection d'actions de repérage. Cette sensibilisation doit être complétée par une information sur les comportements à adopter en cas d'attaque ;

installer des écrans et des haut-parleurs pouvant diffuser une alerte (pré-enregistrée si possible) ;
organiser et contrôler les livraisons.



Exploitants et responsables de sites accueillant du public, comment vous préparer ? Préparer son organisation à un acte de malveillance ou de terrorisme :

Organiser la sécurité de l'événement

Que faire en cas d'attaque armée ?

Une attaque armée est exécutée par un ou plusieurs individus dont l'intention est soit de faire un maximum de victimes sans distinction, soit de cibler spécifiquement certaines personnes ou lieux symboliques.

Les agresseurs peuvent utiliser principalement des armes à feu, des armes blanches (couteau, hache) ou des ceintures explosives.

RECOMMANDATIONS - Cas général

Déterminez la réponse la plus appropriée à la situation. Celle-ci n'est pas figée, elle évolue : adoptez vos modes de réaction aux circonstances.

Si l'attaque est extérieure au site dans lequel vous vous trouvez, il est recommandé de rester à l'abri.

Si l'attaque a lieu à l'intérieur du site où vous vous trouvez, respectez les consignes de sécurité suivantes :

1- S'échapper

Condition 1 : être certain que vous avez identifié la localisation exacte du danger.

Condition 2 : être certain de pouvoir vous échapper sans risque.

Dans tous les cas :

- ne déclenchez pas l'alarme incendie ;
- laissez toutes vos affaires sur place ;
- ne vous exposez pas (courbez vous, penchez-vous) ;
- prenez la sortie la moins exposée et la plus proche ;
- utilisez un itinéraire connu ;
- aidez si possible les autres personnes à s'échapper ;
- prévenez / alertez les autres personnes autour de vous ;
- dissuadez toute personne de pénétrer dans la zone de danger.



Exploitants et responsables de sites accueillant du public, comment vous préparer ? Préparer son organisation à un acte de malveillance ou de terrorisme :

Que faire en cas d'attaque armée ?

Une attaque armée est exécutée par un ou plusieurs individus dont l'intention est soit de faire un maximum de victimes sans distinction, soit de cibler spécifiquement certaines personnes ou lieux symboliques. Les agresseurs peuvent utiliser principalement des armes à feu, des armes blanches (couteau, hache) ou des ceintures explosives.

RECOMMANDATIONS

2- S'enfermer

dans la mesure où vous ne pouvez pas vous échapper, **enfermez-vous, barricadez vous**, cachez-vous dans un endroit hors de la portée des agresseurs ;

condamnez la porte si celle-ci n'a pas de serrure en bloquant la poignée avec des moyens de fortune (meuble, etc.) ;

éteignez les lumières ;

éloignez-vous des murs, portes et fenêtres ;

allongez-vous au sol derrière plusieurs obstacles solides (des projectiles tirés au travers des cloisons peuvent atteindre l'intérieur de la pièce dans laquelle vous vous trouvez) ;

faites respecter le silence absolu (portables en mode silence, sans vibreur) et décrochez les téléphones fixes ;

restez proche des personnes manifestant un stress et rassurez-les ;

attendez l'intervention des forces de sécurité.



Exploitants et responsables de sites accueillant du public, comment vous préparer ? Préparer son organisation à un acte de malveillance ou de terrorisme :

Que faire en cas d'attaque armée ?

RECOMMANDATIONS

4- Résister

Si se cacher ou évacuer est impossible et si votre vie est directement en danger et dans la mesure de vos moyens, **résistez en dernier recours.**

Collectivement, la prise d'ascendant sur un adversaire isolé peut retourner la situation.

Des gestes simples peuvent contribuer à interrompre ou neutraliser la menace comme suit :

distrayez l'adversaire (criez) et attaquez ;

profitez d'un moment de vulnérabilité de l'agresseur (changement de chargeur, etc.) ;

jetez des objets / utilisez des armes improvisées.

Attention, le cas d'une prise d'otages est différent d'une fusillade de masse. Ne cherchez pas la confrontation avec les terroristes et respectez leurs consignes.



Exploitants et responsables de sites accueillant du public, comment vous préparer ? Préparer son organisation à un acte de malveillance ou de terrorisme :

Que faire en cas d'attaque armée ?

RECOMMANDATIONS

5- Faciliter l'intervention des forces de sécurité et des services de secours

restez enfermé jusqu'à ce que les forces de sécurité procèdent à l'évacuation ;
évacuez calmement, les mains ouvertes et apparentes pour éviter d'être perçu comme un suspect ;

ne courez pas en direction des forces de l'ordre ;

signalez les blessés et l'endroit où ils se trouvent, portez les gestes de premiers secours si vous en avez reçu la formation ;

ne quittez pas les lieux immédiatement : votre témoignage pourrait faire avancer l'enquête.



Merci de votre attention

